DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COURRIER ARRIVÉ LE: 14 AVR. 2021 S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Approbation du projet de réponse à l'appel à projet Plan National Alimentaire – 2nde vague

Délibération N°PLV 21-04-33

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 01er avril 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Monsieur le Maire.

24 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
Mme MEKEL Alexina	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel

5 élus étaient absents excusés :

Mme MAYEKO Gina	M. SINNAN-RAGAVA Guy	M. LAUJIN Dominique
M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. EDWIGE Charly	

4 élus étaient représentés :

→ Mme MAYEKO Gina représentée par M. HUBERT Jean-Marie
→ M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par M. CERCI Bernard
→ M. MARIE-CLAIRE Jacques représenté par Mme MALBOROUGT Reinette
→ M. EDWIGE Charly représenté par M. ARTHEIN Victor

Madame Christelle FOUCAN-BARBE, 1ère adjointe au maire, expose :

Le travail entamé dès le confinement avec les agriculteurs, les pêcheurs et les restaurateurs du territoire a créé une dynamique poursuivie par la commission développement économique. Les réflexions menées de façon collégiale ont permis la formalisation d'un Projet Alimentaire de Territoire Port-Louisien, susceptible de répondre à l'AAP du Programme National de l'Alimentation.

Ce projet complémentaire du projet intercommunal vise à créer un circuit d'approvisionnement en circuit court, du champ ou de la mer, aux restaurants.

Il s'agit donc de répondre à l'AAP-PAT volet 1 (émergence) pour une phase pré-opérationnelle (études, animation, communication) d'un coût global de 50 000 €.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'appel à projet national Programme National de l'Alimentation ;

Considérant le projet de PAT communal ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à la majorité (7 abstentions) :

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la soumission du projet PAT Port-Louis au titre de l'appel à projet PNA volet 1 ;

Article 2 : De Valider le plan de financement suivant :

- Commune : 16 500 €
- Etat (PAN 2021) : 38 500 €

TOTAL : 52 000 €

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 07 avril 2021
Le Maire,

MAIRIE DE PORT-LOUIS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE GUADELOUPE

Jean-Marie HUBERT

COURRIER ARRIVÉ LE: 14 AVR. 2021 SP/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Publiée le : 14/04/2021

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.